



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**




*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN POUR L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE AUX IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

RÉUNION D'INFORMATION NATIONALE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION

24 juillet 2024 – 16h30

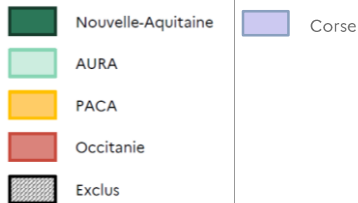
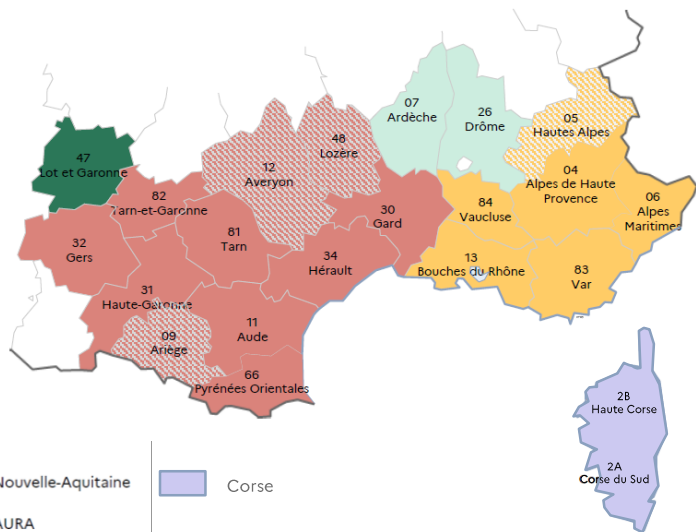
Les départements de l'arc méditerranéen sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique : plus chaud, plus sec et font face à un enjeu d'intrusion saline

Principaux phénomènes	Impact dans la région	Possibles implications négatives sur l'agriculture
 Hausse des températures	<ul style="list-style-type: none">• Env. +4°C en 2100• 10-20 jours/an >35°C• Forte diminution des jours de gels	<ul style="list-style-type: none">• Stress thermique en été• Absence de températures froides propices au repos• Modification des phases de développement• Risques liés aux événements extrêmes (canicules, gels tardifs) avec des différences à court et long termes (ex. risque plus élevé de gel tardif à court terme)
 Sécheresse estivale	<ul style="list-style-type: none">• Env. -20% de précipitations en été, en contexte de hausse de l'évapotranspiration due à la chaleur• Hivers globalement plus humides	<ul style="list-style-type: none">• Besoin accru en eau, alors qu'elle est moins disponible et qu'il fait plus chaud (augmentation de l'évapotranspiration)• Risques liés aux événements extrêmes (sécheresses extrêmes, inondations)• Développement de maladies liées à la chaleur et l'humidité
 Montée des eaux	<ul style="list-style-type: none">• Hausse du niveau marin• Intrusion saline	<ul style="list-style-type: none">• Intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et sols agricoles• Inondations plus fréquentes avant une submersion à long terme

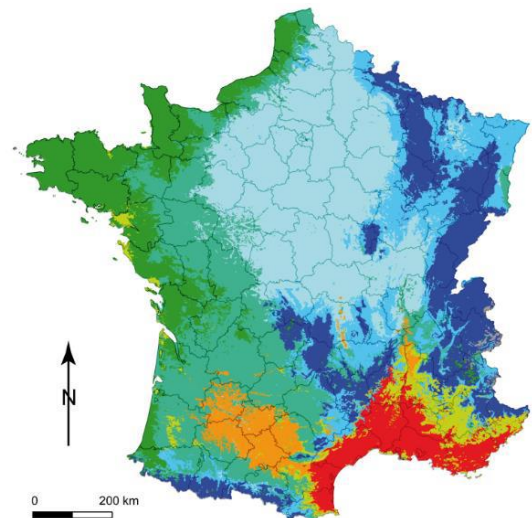
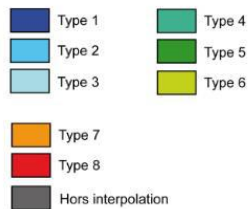
Scénario de référence TRACC de hausse de températures de 4°C - Source : MétéoFrance, analyse SGPE

Le périmètre du plan est centré sur l'arc méditerranéen

Le périmètre du plan méditerranée comprend 18 départements : 5 en PACA, 8 en Occitanie, 2 en AURA, 2 en Corse et 1 en Nouvelle Aquitaine



Le zonage retenu s'appuie sur un zonage des climats de l'INRAE



Type 6 : Climat méditerranéen altéré (Alpes et Préalpes du sud)

Type 8 : Climat méditerranéen franc (Pyrénées au Var)

Type 7 : Climat du bassin du Sud Ouest (Aquitaine, Languedoc)

Autres types : 1-climat de montagne ; 2-climat semi-continental et marges montagnardes ; 3-océanique dégradé ; 4-océanique altéré ; 5-océanique franc

Source : <https://hal.inrae.fr/hal-02660374/document>

Des travaux et des outils déjà disponibles pour mener ce plan

Des études et des concertations déjà menées, à mobiliser et compléter le cas échéant

- **Sur les impacts du changement climatique sur les filières**

Le Varenne agricole de l'eau a initié des démarches territoriales et par filière

- Diagnostics régionaux des chambres d'agriculture sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture et feuilles de route
- Plans d'adaptation au changement climatique des filières et leurs déclinaisons locales

- **Sur la ressource en eau**

- Plans d'adaptation des bassins
- Etude Explore 2

Des données disponibles

- Climadiag agri / commune
- DRIAS les futurs du climat / de l'eau
- Outils des chambres d'agriculture sur l'impact du changement climatique (Oracle)



Des outils de gouvernance

- COP régionales dans le cadre de la planification écologique
- PTGE
- ...

Les objectifs du plan « agriculture, climat, méditerranée »

→ Objectifs du plan : structurer des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et accompagner le développement de filières résilientes

- 1) **Accroître la compréhension du changement climatique et de la disponibilité en eau et leurs impacts pour l'agriculture au niveau local :**
 - en partageant avec les acteurs les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et l'état de la ressource en eau selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ainsi que les résultats territorialisés de l'étude EXPLORE 2 ;
 - en complétant si nécessaire, les études prospectives sur l'évolution de la disponibilité en eau dans les territoires concernés ;
 - en assurant l'optimisation de la ressource disponible pour l'agriculture, en mobilisant tous les leviers du plan eau annoncé par le Président de la République en mars 2023



- 2) **Accompagner la structuration des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la construction de filières agricoles résilientes :**
 - en construisant des projets, sur un territoire, impliquant des producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents, permettant de rechercher la valeur ajoutée et une logique de diversification ;
 - en labellisant des « *aires agricoles de résilience climatiques* » (AARC) dotées d'une feuille de route, prenant la forme de conventions de partenariat indiquant le rôle de chacun des partenaires de la filière, la contractualisation opérée entre les maillons de la chaîne, et engageant les acteurs du territoire, dont les collectivités territoriales.
 - en accompagnant ces AARC et les projets qui y sont liés dans la durée, et permettre la priorité d'accès à certaines aides

L'objectif est de labelliser sur les départements concernés au moins 20 « aires agricoles de résilience climatiques » (AARC) d'ici l'automne 2024 et 50 d'ici le début de l'année 2025.

Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés

- ✓ Favoriser l'**émergence de nouveaux projets collectifs** ayant vocation à devenir AARC : une enveloppe de 5 M€ pour 2024 étant dégagée à cette fin
- ✓ Mobiliser le **fonds de transition et de souveraineté agricole à hauteur de 25 M€ en 2024-2025**, pour accompagner la structuration de la filière. Les modalités de gestion de ce fonds seront définies dans les prochaines semaines. Les autres dispositifs de la planification écologique pourront également accompagner l'action des AARC, pour un total **de 20 M€ en 2024-2025** ;
- ✓ Permettre l'**expérimentation** pour sortir des sentiers battus et **permettre l'émergence de nouvelles filières**, en mobilisant notamment les apports de la recherche et du transfert de connaissances
- ✓ **Soutenir la prise de risque** par les acteurs de l'AARC : enjeu d'une **mobilisation des acteurs bancaires** pour contribuer au financement des dynamiques locales, notamment pour réduire l'exposition des acteurs locaux des maillons aval au risque, en articulation avec les prêts garantis par l'État en direction des agriculteurs

Soit au total, 50 M€ de soutien de l'État en 2024 (dont la continuation des soutiens sera soumise à la validation dans la loi de finances pour 2025)

Un plan à construire et à enrichir en concertation à l'échelle des départements, précédée d'un partage des enjeux au niveau national et régional

→ Objectifs de la concertation :

- **Engager les territoires dans une démarche de résilience de l'agriculture pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique méditerranéen, et notamment :**
 - **s'articuler avec les travaux de prospectives existants ou en cours** (recherche, stratégie filières, étude d'impact d'acteurs assurantiel, etc.) et **les initiatives de concertation en cours** (ex. COP régionales de la planification écologique) et
 - **impliquer les acteurs et partenaires de l'agriculture dans l'accompagnement des territoires engagés** dans ces démarches

→ Une réunion de lancement sera organisée dans chaque région/territoire concerné par les services de l'État à partir de septembre 2024.

- Participants : les représentants des filières locales et de la profession agricole, les représentants des EPCI du territoire, la chambre d'agriculture et autres acteurs susceptibles d'animer une démarche territoriale de résilience climatique de l'agriculture (parcs, GAL LEADER, bassins viticoles, etc.)
- Objectifs de la réunion de lancement :
 - Partager les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences au niveau local
 - Présenter le plan Agriculture Méditerranée aux acteurs locaux,
 - Susciter l'émergence de territoires de projets de la part des acteurs, susceptibles de devenir « AARC »
 - Présenter les outils de financement à disposition
 - Répondre aux questions des interlocuteurs sur la démarche.

Calendrier envisagé pour le déploiement du plan « agriculture, climat, méditerranée »

